

25. Décembre de l'an précédent; que cette Mort arriva l'an 33. de l'Ere vulgaire, il n'y a point de prévention populaire, mais c'est un sentiment reçu parmi les Savans, dont les plus renommés ont été cités par l'Auteur des Problèmes qui en est d'accord; il semble cependant faire passer pour Problème s'il mangea l'Agneau Legal conformément à la loi des Juifs la dernière année de sa vie, malgré l'autorité de presque tous les Théologiens & Scripturistes, malgré leurs preuves efficaces tirées de l'Ecriture sainte; & pour-quoi l'auroit-il fait apprêter avec tant de soin, s'il ne l'a pas voulu manger? Le sentiment de l'Auteur des Problèmes me paroît un peu téméraire étant contre la Tradition & l'usage de l'Eglise Latine qui en fait tous les ans la commémoration le Jeudi de la Semaine sainte, *Cæna Domini*, ainsi que le Jeudi après l'Octave de la Pentecôte, l'Auteur des Problèmes le dit lui-même, page 95. Voici ses paroles: *En suivant cette règle magistrale, comptons d'abord avec St. Jean. c. 12. six jours, avant la fête de Pâque à commencer par celui auquel le Sauveur fut souper à Béthanie en allant à Jerusalem aux approches de Pâque. . . Ce fut le 9. de Nisan que notre Sauveur fut à Béthanie où il soupa le lendemain 10. de Nisan, jour de la réclusion & séparation de l'Agneau Paschal, Jesus-Christ fit son entrée triomphante à Jerusalem monté sur un âne &c. Jusqu'ici fort bien. Mais sachant que l'Eglise Romaine fait tous les ans la commémoration de cette triomphante entrée le Dimanche des Rameaux, il ne devoit pas se laisser éblouir par le Comput de la Sinagogue, pour avancer que cela arriva le Lundi 19. Mars, 10. de Nisan &c. pag. 97. conformément au Comput Julien l'an de l'Ere vulgaire 31. Le 10. de Nisan fut un Mardi 20. Mars, & par métemptose un Mercredi 21. Mars. Mais, suivant la Tradition de l'Eglise l'an que Jesus-Christ mourut, le 10. de Nisan fut un Dimanche, le 11. un Lundi, le 12. un Mardi, le 13. de Nisan un Mercredi, & le 14. un Jeudi; voyons si cela convient à l'an 33. de l'Ere vulgaire.*

L'Auteur des Problèmes en analizant la susdite année, suit le Comput Julien, mais il omet ce qu'il avoüe être nécessaire, voici ces paroles pag. 64. *On sait qu'il a fallu modifier le Julien par les métemptoses & proemptoses pour l'équation, & il l'avoüe page 125. c'est-à-dire, sans suppression de Bissexta ni remant d'Epacte par proemptose. Il me permettra de le suppléer & d'ôter une*